

Préfecture des Ardennes Accès en détail

Service accessibles depuis internet (demandes de cartes grises et permis de conduire - pré-demandes de passeports et cartes nationales d'identité)

Vos démarches se modernisent et deviennent accessibles en ligne en vous connectant au site internet.

<https://ants.gouv.fr>

Si vous ne disposez pas d'un accès internet à votre domicile, vous pouvez :

- ☞ solliciter votre auto-école, dans le cadre d'un examen de permis ;
- ☞ solliciter un opérateur privé (professionnel de l'automobile) ;
- ☞ demander assistance aux Maisons de Services Au Public (MSAP) (consulter la liste sur <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/carte-msap>) ;
- ☞ demander assistance à votre commune lorsqu'elle dispose d'un espace de médiation numérique ;
- ☞ vous rendre dans les points numériques situés à la préfecture, à Charleville-Mézières, ou dans les sous-préfectures de Sedan, Rethel et Vouziers.

Préfecture des Ardennes :

☞ Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Sous-préfecture de Sedan :

☞ Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Sous-préfecture de Rethel :

☞ Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Sous-préfecture de Vouziers :

☞ Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30

Attention : Toutes les démarches relatives aux cartes grises et aux permis de conduire s'effectuent désormais exclusivement par téléprocédures en se connectant au site internet <https://ants.gouv.fr>.

Service des passeports et des cartes nationales d'identité :

Les demandes peuvent être déposées dans toutes les mairies équipées du « dispositif de recueil ».
15 communes dans les Ardennes : Attigny, Bogny-sur-Meuse, Carignan, Charleville-Mézières, Château-Porcien, Givet, Juniville, Nouzonville, Rethel, Revin, Sedan, Signy l'Abbaye, Signy le Petit, Vouziers, Vrigne aux Bois)

Service des étrangers :

- **Sur rendez-vous** pour le dépôt et l'instruction des dossiers de demandes de titres :

- ↪ lundi de 09h30 à 11h30
- ↪ mardi de 13h30 à 16h30
- ↪ mercredi de 13h30 à 15h30 **uniquement pour les demandes de titres de voyage pour les mineurs**
- ↪ jeudi de 13h30 à 16h30
- ↪ vendredi de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

- **Sans rendez-vous :**

- ↪ mardi de 08h30 à 11h30
- ↪ jeudi de 08h30 à 11h30

Contact téléphonique au numéro **03 24 59 67 42** :

- ↪ lundi de 13h30 à 16h30
- ↪ mercredi de 08h30 à 11h30

Echange Permis de conduire étrangers :

- ↪ mardi de 08h30 à 11h30
- ↪ jeudi de 08h30 à 11h30

Contact téléphonique au numéro **03 24 59 67 42** :

- ↪ lundi de 13h30 à 16h30
- ↪ mercredi de 08h30 à 11h30

Service des naturalisations : (pour toute information, merci de vous adresser à la sous-préfecture de Reims)

Contact téléphonique au **03 26 86 71 63**, les lundi, mardi et jeudi de 09h à 11h30.

Autres services : du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30